

CERTIFICAT DE SPECIALISATION

« Accompagnement et Intégration des Personnes en Situation de Handicap »

Le titulaire de ce certificat de spécialisation « intervient en autonomie pédagogique, dans le domaine de l'initiation et la découverte d'activités à caractère sportif et participe ainsi au développement et au maintien des capacités physiques, cognitives et psycho-affectives des personnes tout en préservant leur intégrité physique et psychique »

Annexe II de l'Arrêté du 12 juillet 2007

I/ DESCRIPTIF :

Publics concernés :

- ❖ Soit en milieu dit « ordinaire » accueillant des personnes en situation de handicap
- ❖ Soit en structure spécialisée pour des groupes exclusivement constitués de personnes en situation de handicap, dans les conditions définies dans le référentiel professionnel.
 - Personnes en situation de handicap physique ou sensoriel
 - Personnes déficientes intellectuelles et / ou en souffrance psychique
 - Personnes vivant des situations d'inadaptation éducative et sociale

Domaine d'activités physiques :

- Jeux de ballons
- Jeux d'adresse
- Jeux traditionnels
- Jeux d'opposition
- Activités aquatiques
- Activités d'entretien corporel
- Activités d'expression
- Activités de pleine nature

Secteurs d'intervention :

- Associations sportives
- Collectivités territoriales
- Association de Jeunesse et d'éducation populaire
- Structures de loisirs et tourisme
- Centre de loisirs ou de vacances
- Structures d'animation périscolaire

Appellations du métier

- animateur d'activités physiques et sportives
- Educateur sportif
- animateur sportif

Cursus de formation : 3 Unités de compétence selon le référentiel du diplôme

- UC 1 : Préparer un projet d'animation à partir des caractéristiques sportives des publics et de leur environnement 150 h
- UC 2 : Animer des activités sportives intégrant des personnes ayant un handicap physique ou sensoriel 86 h
- UC 3 : Animer des activités sportives en prenant en compte les besoins singuliers des personnes 86 h

Dates : du 02/11/2009.au 14/02/2010

Heures en centre : 322 h

Heures en entreprise : 147 h

Lieux de déroulement : Grasse et communes voisines des Alpes Maritimes

Fréquence et horaires prévisionnels : temps plein – du lundi au vendredi de 9 h à 17 h

2/ TESTS DE SELECTION

Se munir pour l'ensemble de ces tests d'une **pièce d'identité en cours de validité** (passeport ou carte d'identité), ainsi que de la convocation.

DATES : du 21.10.2009 au 23.10.2009

LIEUX : Tests écrit et oral au centre de formation HORIZON à Grasse.

EPREUVES :

- ♦ **1°/ Test écrit** : sujet portant sur l'intégration des personnes handicapées, et l'environnement socioprofessionnel du milieu du handicap. Durée : 1 heure 30.

Ce test est destiné à évaluer :

- Le niveau de connaissance du public handicapé et de l'environnement social, économique et professionnel
- Les capacités d'expression écrite, de structuration et de présentation du devoir.
- Les capacités de réflexion et d'analyse.

- ♦ **2°/ Test oral** : entretien oral de 30 min avec un jury, lors duquel chaque candidat présentera un dossier personnel comportant :

- Un partie rédigée retraçant le parcours scolaire et de formation, le parcours sportif, l'expérience dans le champs de l'animation sportive, le projet professionnel.
- Une partie constituée de documents et d'illustrations.

Cette épreuve doit permettre d'évaluer :

- Les capacités d'expression orale.
- La motivation et l'implication potentielle.
- La capacité à produire un document soigné et représentatif du candidat

3/ CONDITIONS D'INSCRIPTION AUX TESTS DE SELECTION :

Date limite de dépôt et de réception des dossiers d'inscription : le 16 octobre 2009

- Avoir réussi les tests de sélection
- Etre titulaire d'un BP JEPS dans une des spécialités figurant à l'annexe à l'arrêté du 16.12.2004
- Etre apte médicalement et physiquement à la pratique et à l'enseignement des activités physiques et sportives
- Constituer un dossier de candidature comportant les pièces suivantes :
 - une demande d'inscription complétée et signée (jointe à ce dossier)
 - ✧ un curriculum vitae
 - ✧ une photo d'identité
 - ✧ une copie de la carte d'identité
 - ✧ une copie du diplôme d'AFPS ou un certificat d'inscription à une session préalable à la date de début de formation
 - ✧ une copie du diplôme du BP JEPS donnant accès à la formation C. S
 - ✧ un certificat médical original de non contre indication à la pratique sportive datant de moins de 3 mois, à l'entrée en formation
 - ✧ un extrait de casier judiciaire bulletin n° 3, datant de moins de 3 mois, à la date de dépôt du dossier
 - ✧ une enveloppe 22 x 11 (à l'adresse du candidat) affranchie au tarif lettre 20 gr
 - ✧ une enveloppe 32 x 23 (à l'adresse du candidat) affranchie au tarif lettre 100 gr
 - ✧

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

4/ CALENDRIER ET ORGANISATION DE LA FORMATION :

Module n°1 : du 02.11.2009 au 23.12.2009

203 heures en centre

56 heures en entreprise

Du 02.11 au 27.11.2009 en centre

Du 30.11 au 04.12.2009 en entreprise

Du 07.12 au 23.12.2009 en centre

UC 1 : 150 heures en centre

« EC de préparer un projet d' action d'animation sportive à partir des caractéristiques des publics et de leurs environnements ».

UC 2 : 27 heures en centre

« EC d'animer des activités sportives intégrant des personnes ayant un handicap physique ou sensoriel ».

UC 3 : 26 heures en centre

« EC d'animer des activités sportive en prenant en compte les besoins singuliers des personnes ».

Module n°2 : du 04.01.2010 au 14.02.2010

119 heures en centre

91 heures en entreprise

Du 04.01 au 22.01.2010 4 jours en centre / 1 jour en entreprise

Du 25.01 au 07.02.2010 en entreprise

Du 08.02 au 12.02.2010 en centre

UC 2 : 59 heures en centre

« EC d'animer des activités sportives intégrant des personnes ayant un handicap physique ou sensoriel ».

UC 3 : 60 heures en centre

« EC d'animer des activités sportives en prenant en compte les besoins singuliers des personne ».

5/ CONDITIONS D'INSCRIPTION A LA FORMATION :

- avoir satisfait aux tests de sélection pour être sélectionné parmi l'effectif de stagiaires, par le centre de formation HORIZON.

6/ COUT DE LA FORMATION :

- pour les demandeurs d'emploi, selon financement attribué par le Conseil Régional PACA, l'ASSEDIC ou le Conseil Général
- pour les salariés, selon prise en charge de l'OPCA et/ou de l'employeur
- pour les particuliers : selon devis

7/ ASSURANCE DES STAGIAIRES :

Compte tenu des risques spécifiques propres à la pratique sportive, il est recommandé de souscrire un contrat d'assurances de « personne individuelle accident ». L'organisme HORIZON ayant souscrit, pour sa part une assurance « responsabilité civile » qui couvre les stagiaires inscrits en formation.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

HORIZON

160 route de Cannes – Grasse Espace - 06130 GRASSE

☎ 04 92 42 00 99 - 📠 04 92 42 00 88

horizon.form@wanadoo.fr – www.prodesse2000.com